ROUBAIX

LE DIMANCHE A ROUBAIX

Dotation de la Jeunesse de France. — Recette de 10 h. à 6 midi, Grande-Rue, 34.

Les Amis de la Nature. — Réunion à *midi*, L'Avenir du Prolétariat. — Réunion mensuelle, 26, rue du Vieil-Abreuvoir.

Chambre syndicale des ouvriers boulangers. — Réunion mensuelle à 11 heures, rue Saint-André, 6 bis.

Société réunies de chez M. Jules Renard. — Réunions 2-3 heures.

Colonisation française. — Recette de 10 h. à midi, salle Sainte-Cécile.

A la Roubaisienne. — Tir réduit à 30 mètres.

Chambre syndicale des débardeurs. — Réunion à 9 heures au *Plat d'Or*.

Ouvriers marchands. — Réunion très importante à 4 heures au *Plat d'Or*.

L'Association des abonnés au téléphone de Roubaix-Tourcoing rappelle à ses nombreux adhérents qu'elle est, en toutes circonstances, à leur entière disposition pour transmettre leurs réclamations à l'administration des postes, télégraphes et téléphones, et pour s'employer gratuitement à les faire aboutir à une solution aussi prompte et complète que possible. Adresser la correspondance au siège social : 5f, rue Neuve, à Roubaix.

Écrasé par un camion. — Vendredi soir, en regagnant son domicile, rue de Flandre, 27, le jeune Henri Duthilleul, âgé de 15 ans, a été renversé par un camion qui lui écrasa le tibia de la jambe droite. Le petit blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Cimetière. — Les inhumations vont recommencer à avoir lieu dans le compartiment n° 1 du terrain commun du cimetière ouvert le 6 janvier 1896 et clos le 12 juillet suivant. En conséquence, les personnes propriétaires d'épitaphes de bois, de fer ou de pierre, placés dans ce compartiment, sont priées de les faire enlever dans le délai réglementaire, à défaut de quoi il y sera procédé d'office par des agents de la ville, conformément au règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épitaphes, on devra s'adresser à M. le conservateur du cimetière, chargé de la surveillance de ces opérations.

Chez les trieurs de déchets. — On nous demande la publication de l'ordre du jour suivant :

« La corporation des trieurs de laines et déchets réunie en assemblée générale le vendredi 3 mai, dans la salle de l'estaminet du « Chien Bleu », tenu par M. Kimpe Henri, rue de Tourcoing, proteste énergiquement contre les accusations portées contre leur secrétaire, Victor Corail, et contre son frère. La corporation, tout en réprouvant ainsi le mal-fondé des critiques, vota un ordre du jour de confiance en faveur des deux intéressés. »

Singulière histoire. — Sous ce titre nous avons annoncé hier que M. le docteur Dutilleul s'était rendu à l'Hôtel-Dieu pour y visiter Marie Leman, 16 ans, qui accuse un nommé E. D., domicilié rue Pierre-de-Roubaix, de l'avoir violée. M. Dutilleul a remis samedi après-midi son rapport entre les mains de M. Delalé, juge d'instruction, chargé de cette affaire. De ce rapport il résulte que jamais la jeune fille n'a subi d'outrages et que la folle seule l'a poussée à incriminer un malheureux ouvrier dont l'honorabilité ne saurait être mise en doute.

Victoria. — Par arrêté ministériel du 15 avril, *Journal Officiel* du 16), est enregistrée la *Victoria* de Berlin, pour l'exploitation en France de l'assurance sur la vie. Agent : M. Jean Mulaton, Hem (Nord). Bureaux, 98, rue de la Gare, 98, Roubaix. 2810

Les accidents du travail. — Chez MM. Delattre & Vanhuysse Henri, 21 ans, raboteur, rue de Tourcoing, a eu le bras droit comprimé entre l'équerre et la bâte de la raboteuse. Fracture compliquée des deux os de l'avant-bras. Deux mois de repos. — A la société anonyme de peignage de la rue du Collège, M. Emile Lenan, 48 ans, brouetteur de charbon, demeurant rue de Roubaix, 175, à Wattrelos, a eu le pouce gauche écrasé par un tombereau. Six semaines de repos.

— Chez MM. Jules Vanackère et Cie, teinturiers, rue Raclenc le jeune Félix Janssens, 14 ans, tondeur, rue de la Gringuette, cour Muller, 11, s'est fait prendre par l'arbre de son métier et a eu le radius gauche fracturé. Un mois de repos.

— Aux magasins généraux, M. Vandeuwers Adolphe, 30 ans, manœuvre, rue de Flandre, 29, s'est blessé au genou gauche en tombant d'un wagon. Trois semaines de repos.

École de la rue d'Oran. — Aujourd'hui, dimanche 5 mai, ouverture du concours de tir à la carabine à l'école des garçons de la rue d'Oran (quartier de la Vigne). Le stand sera ouvert de 9 heures du matin à 6 heures du soir. Le concours continuera les 9, 12, 19 et 20 mai. Nombreux prix en espèces et au nature.

Société « L'Employé ». — Recette mensuelle le dimanche 5 mai, de 10 heures à 6 midi, au local, 4, rue du Grand-Chemin.

Vaccinations et revaccinations gratuites. — Ancienne école de musique, place Notre-Dame et rue des Lignes, 17. — La dernière séance de revision aura lieu aujourd'hui, dimanche 5 mai, de 9 heures à 11 heures du matin. Les personnes qui ont été vaccinées au cours des séances précédentes sont invitées à y présenter pour la vérification des résultats de l'opération vaccinale.

Etat-Civil

Naissances. — Cyrille Pamelaire, rue Bayart, 41 — Henri Lemaire, rue Guizot, 4 — Désiré Speeckaert, rue Blanchemaille — Lucien Crasje, rue de Toulouse, 33 — Célinis Aelvoet, rue Gréty, 29 — Jean Carré, rue Charles-Quint, 9 — Berthe Rocoeboom, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 19 — Clotilde Huvelle, rue Jean-Goujon, 2 — Irène Peau, Grande-Rue, cour Holbecq, 9.

Décès. — Victor Librecht, 57 ans, bobineur, rue Blanchemaille — Jean De Mulder, 8 mois, rue Sainte-Elisabeth, cour Verkinder, 1.

Du 4

Naissances. — Joséphine Barbe, rue de Blanchemaille — Lucie Cavrois, rue du Manège, 2 — Marguerite Dumoulin, rue de Blanchemaille — Georges Callewaert, rue de Blanchemaille.

Décès. — Marie Vandenbrouck, 62 ans, ménagère, rue Bénazet, 23 — Laurent Delaval, 60 ans, coche, rue Newton, cour Denduyts, 4 — Blanche Vermeulen, 24 ans, ménagère, rue Olivier-de-Serres, cour Vandamme, 9 — Robert Vanvoorea, 3 ans, rue Marceau, 81 — César Caron, 63 ans, journalier, rue de Blanchemaille — Florimond Montagne, 49 ans, employé aux tramways, rue de Blanchemaille — Eloi Vercruyssen, 14 ans, rue de Blanchemaille.

TOURCOING

Assistance obligatoire. — Conformément à l'article 11 de la loi du 14 juillet 1905, la commission cantonale (Tourcoing Nord-Est) s'est réunie le samedi 4 mai, à 2 heures de l'après-midi, au Palais de Justice, rue de Gand. Étaient présents : Mhl. Auriol, juge de paix; Maurice Cordier, délégué de M. le préfet du Nord; Henri Loridan, conseiller général; Florent Viel, conseiller d'arrondissement; Phalempin, maire de Neuville-en-Ferrain; Emile Destombes, délégué des sociétés de secours mutuels. La commission a examiné les réclamations qui lui ont été soumises, lesquelles seront adressées à M. le préfet du Nord.

Les vols de bicyclettes. — Le fils de M. Scalbre, distillateur, rue de Roubaix, a l'habitude en se rendant au collège de la rue de Lille de déposer sa bicyclette chez M. Devemy, négociant en laines, 136, même rue, et le reprend à la sortie. Hier, vers 10 heures 1/4 un individu aperçevant la porte du couloir ouverte et la bicyclette en vue, pénétra et s'en empara. Un enfant de 9 ans, Jules Verneemen, habitant rue Desaix, a déclaré avoir vu le voleur filer dans la direction du Brun-Pain. La bécane dérobée avait une valeur de 300 francs. M. Delattre, commissaire de police du 2e arrondissement, a reçu la plainte et ouvert une enquête.

Les courses de Tourcoing. — Les pluies de ces derniers jours avaient transformé le champ de courses en un véritable marécage et vendredi c'était le déluge complet. On pouvait redouter que la deuxième réunion sportive de l'année, aujourd'hui 5 mai, soit plus désastreuse encore que la première du début d'avril. Fort heureusement la pluie a fait trêve dans la nuit de vendredi à samedi et le sol est assez ferme pour n'avoir à souffler qu'à fait une bonne besogne de desséchement et pour peu que le temps se maintienne le mal sera réparé. Un beau rayon de soleil et les courses de Tourcoing auront le succès qu'elles méritent. La foule se portera en grand nombre sur l'Hippodrome du Brun-Pain. C'est aujourd'hui, on le sait, qu'entre autres épreuves sera couru le Grand Prix de Tourcoing.

Société protectrice des animaux. — La Société protectrice des animaux a attribué les récompenses suivantes à des agents de la police municipale de Tourcoing :

Médaille de bronze : MM. Emile Leman, Henri Tonnelier, Jules Valeck, Pierre Vilbaux. Ces agents ont verbalisé à diverses reprises en application de la loi Grammont contre des personnes qui se livraient sur la voie publique à de mauvais traitements envers des animaux domestiques.

Assistance obligatoire (Exécution de la loi du 14 juillet 1905). — Avis. — M. Maurice Cordier, vice-président du Bureau d'assistance médicale gratuite, informe les intéressés que les mandats de paiement seront à leur disposition au siège du Bureau de bienfaisance mardi et mercredi prochain de 9 heures du matin à midi. Ils sont invités à se présenter munis de pièces d'identité.

Accidents de travail. — M. Auguste Libert, 52 ans, fileur chez MM. Vermesch et Lefebvre, filateurs, rue du Bus, a été blessé au pouce droit par la rupture d'un ressort. Plaie du doigt et arrachement partiel de l'ongle. Docteur Cuissset, 12 jours.

— M. Charles Bolle, 43 ans, teinturier chez M. Félix Desurmont, industriel, rue d'Auxerre, a reçu de l'eau bouillante sur la main droite en tournant une presse. Brûlures du 2e degré des faces dorsales des deux mains et des avant-bras. Docteur Decherf, 15 jours.

Importation de la librairie étrangère. — Dans la seconde quinzaine du mois d'avril il a été introduit en France par la gare de Tourcoing les articles de librairie étrangère ci-après :

Livres en langue française 100 k.; journaux français édités en Belgique 30 k.; musique étrangère imprimée 80 k.; livres de bibliothèques particulières 250 k.; clichés pour journaux et revues 100 k.; journaux belges 30 k.; au total : 730 k. contenus en 15 colis qui ont donné lieu à 8 procès-verbaux administratifs.

Population étrangère. — Du 28 avril au 5 mai, 21 personnes étrangères sont venues se fixer à Tourcoing. Savoir : 8 hommes, 10 femmes et 3 enfants. Pendant la même période 4 hommes, 5 femmes et 3 enfants dont 12 étrangers ont quitté la ville.

Société de Secours mutuels « La Mutuelle ». — Par suite d'un empêchement imprévu la réunion trimestrielle de la Mutuelle qui devait avoir lieu aujourd'hui dimanche, est reportée à dimanche prochain 12 mai, à l'heure ordinaire.

M. Benet, président porte cet ajournement à la connaissance des sociétaires.

Le Singer Cinémato donnera son nouveau programme qui consiste un spectacle sensationnel. Vues dramatiques, vues en couleur d'un effet merveilleux. Scènes comiques absolument nouvelles pour Tourcoing, scènes chautes parmi lesquelles nous citerons : Mignon, La Fille du Régiment, les Mousquetaires au Couvent, etc. C'est un spectacle des plus beaux, comme on en voit rarement et on ne regrettera pas de passer une soirée à la Brasserie des Familles.

Etat-Civil

Naissances. — Manner Léon, rue du Dahomey, 65 — Fremau Raymonde, rue de Roncq, 41 — Duhlez Fidèle, rue de Melz, 43 — Mouez Marie, rue d'Anvers, 141 — Motte Stéphanie, boulevard Gambetta, 39.

Décès. — Brunet Louis, 49 ans, rue Nationale, 4 — Brunin Louis, 62 ans, rue Desrumeaux — Verbrugge Hélène, 9 mois, rue de Gand, 95.

Du 4

Naissance. — Néant.

Mariages. — Entre : Castelain Henri, rentreur et Dumouilin Jeanne, rétordeuse — Crapez Léon, homme de peine et Desmeltre Blanche, doubleuse — Desreumaux Louis, homme de peine et Nuttens Jeanne, soigneuse.

Décès. — Verrue Barbe, 84 ans, sans prof., rue Saint-Roch, 17 — Petit Fernand, 2 ans, rue Fin-de-la-Guerre, 41 — Blond Marguerite, 79 ans, a. prof., rue d'Havré, 3 — Schord Simone, 2 ans, rue Nationale, 122.

AUTOUR DE LILLE

HALLUIN. — Fatigue ou Prudence ? .. Dans les deux dernières séances du Conseil municipal, quinze conseillers seulement étaient présents. C'est bien peu, quatorze sur vingt-six !

Et l'on se demande ce que veut bien dire cette abstention, celle quasi grève de conseillers !

Quelques-uns de nos amis prétendent qu'il y a fatigue chez nos vieux édiles. La chose n'a rien de surprenant : ils ont tant travaillé, nos vieux, dans leur carrière administrative, qu'ils peuvent prétendre au repos. Et nous consentons bien volontiers à leur accorder leur retraite. Mais nous aurons soin de ne pas les laisser partir sans leur offrir, comme gage de notre reconnaissance éternelle, une médaille de... chocolat.

D'autres prétendent qu'ils n'agissent ainsi que par prudence. Eh ! Eh ! cela pourrait être aussi.

C'est l'an prochain que se renouvellent les Conseils municipaux. Les électeurs vont juger leurs mandataires et il faut se présenter devant eux avec le moins de gaffes possibles sur la conscience. Et la question du gaz a été l'occasion d'en faire une et une fameuse encore ! Et ils le sentaient bien, nos vieux édiles. Aussi, douze conseillers sur vingt-six ont-ils jugé prudent de rester au coin du feu familial, sous prétexte de soigner leurs rhumatismes. Ont-ils eu raison ? Les électeurs le feront dire.

CYSOING. — Un incendie s'est déclaré dans la nuit de vendredi à samedi rue du Marais, chez M. Lohier, sabotier, qui, voulant sauver son père en danger, a été assez sérieusement brûlé. Les dégâts sont évalués à plusieurs centaines de francs. Il y a assurance ; la cause du sinistre est inconnue.

HELLEMMES. — Avis aux Forains. — Nous rappelons que mercredi 8, après-midi, M. Lengagne, délégué aux fêtes, distribuera les places pour la Kermesse du 12, et que la réunion des forains aura lieu à la nouvelle mairie.

HELLEMMES. — Naissances. — Wilmart Albert — Henigos Pierre — Lesage Raymond — Hasebrouck Yvonne.

Publications de mariages. — Entre : Delecourt Auguste et Sombrin Jeanne — Declerck Henri et Philippo Virginie — Delrasnes Albert et Lecourt Marie — Simart Edouard et Verhelle Clémence — Bourlet Elomir et Dmetz Geneviève.

Mariage. — Entre : Polier Gabriel et Desfremont Louise.

Décès. — Van der Maelen J.-Bte, 39 ans — Boette Marie, 61 ans — Delecka Florine, 76 ans.

Guérison radicale et très rapide de l'ANÉMIE par l'ASURATHÉMIE
SANTÉ, FORCE, ÉNERGIE. Telle est la devise du merveilleux ELIXIR DE ST VINCENT DE PAUL
Guérit ARTHRITISME, GALBRUCHE, PALES COULEURS, CONVALESCENCE de toute maladie.
Recommandé par les Médecins. Le meilleur des toniques. Le plus agréable. Le plus sûr. Le plus économique. Le seul préparé par un Pharmacien. Le seul vendu en Pharmacie.
Brochure franco sur demande. — Dépôt : Pharmacie GUINET, 7, rue de Bellevue, PARIS et tout Pharmacie.
Roubaix, Pharmacie Joseph WILLOT, 37, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. 2731

Sports et Jeux

COLOMBOPHILIE

A Tourcoing. — La fédération de la Croix-Rouge rappelle aux amateurs dont la colombier est situé dans un rayon de 3 kilom. du clocher de Saint-Christophe (exception pour Neuville, Risquons-Tout et la Marlière), qu'elle offre trois concours aux dates suivantes sur : Dimanche 5 mai, chez M. E. Bourgois, 11, rue Duguay-Trouin, (près de l'Alsacienne). Clermont. — Jeudi 9 mai, chez M. Amaury Béon, rue des Trois-Pierrots, Chanlilly. — Dimanche 12 mai, chez M. Henri Gruard, 8, rue du Touquet, Chantilly. Mise en paniers la veille, de 4 h. ½ à 7 h. ½ du soir. — Système Sécurilab. Le concours sera réglé par M. Ernest D'Haze, régleur de la fédération de la Croix-Rouge. Pour les autres conditions, voir le règlement de la fédération de la Croix-Rouge.

LE NORD

DOUAI

Exposition des travaux d'art de la femme. — L'exposition ouvrira demain dimanche, à onze heures ; elle contient une série d'objets qui fait hunneur au bon goût de Douai, et nous sommes convaincus que le public la visitera avec plaisir, galerie de l'Hôtel-de-Ville, jusqu'au 12 mai inclus. L'entrée est gratuite.

Le coup de vent. — Le coup de vent qui s'est abattu la nuit dernière sur la ville, a démoli une partie des baraquements installés sur la Barlet, pour la marché des étalagistes.

Les pertes subies de ce chef par l'entrepreneur s'élèvent à 400 francs environ.

FINANCES

Paris, 4 mai 1907.

Hausse à peu près générale à la suite de la bonne russe. Notre Rente fait 95.30. Nos Sociétés de Crédit suivent leur mouvement. Le Crédit Foncier cote 671, le Crédit Lyonnais 1.475. Les valeurs industrielles et de traction sont très actives.

En Banque, les obligations 5 % du Port de Paris progressent à 498. L'obligation 5 % du chemin de fer Nord du Parana est ferme à 429.50 ; rappelons que ce titre jouit d'une garantie kilométrique or de l'Etat de Parana. On négocie à 474.50 les obligations 5 % Gulf And Chicago Railway, qui sont remboursables au pair de 100 dollars, soit 520 fr.

Cevrem Breg reprend à 179.50. La Sierra Morena Copper s'échange à 113 ; on parle d'un dividende de 12.50 pour 1906. Les Houillères de San Martino, nous l'avons dit, ont vendu d'avance toute la production de 1907. Les actions Zines de Teruel sont fermes à 120 ; l'obligation se lient à 457.50. Le Saint-Raphaël-Quinquina est bien disposé à 414.

Les Mines de Dnrytes Francaises sont en progrès à 147. L'action de la Cie Industrielle d'Afrique est demandée à 387, et sa capitalisa, à ce cours, à environ 6 % en calculant d'après le dividende de l'exercice écoulé. Les actions de la Darrieu Espagnole sont recherchées entre 140 et 141 ; cette Société n'a pas de concurrence dans la péninsule ibérique.

Les actions de la Société Française Electrolytique (capital 1.500.000 fr., divisé en actions de 100 fr.), introduites récemment, sont cotées 131.

Nos chemins de fer sont fermes.

Tablettes d'un Spectateur, 9, r. d'Amboise, Paris.

Gaz (Appareils au). — Cie Continentale du Gaz. Magasin d'exposition, rue Esquermoise, 79. Appareils d'éclairage, chauffage et force motrice par gaz, vente, location, vente à terme. Inst. gratis. 2901

C'EST LA MÊME CHOSE!
Voilà ce que beaucoup de cafetiers et cabaretier qui n'ont pas de
BANYULS-TRILLES
disent aux clients qui leur en demandent, au lieur servant un autre produit.
EH BIEN, NON
ce n'est pas la même chose,
attendu que la BANYULS-TRILLES est un véritable apéritif recommandé par le corps médical parce qu'il est soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina, tandis que ce qu'on leur sert n'est pas.......???
Aussi, ne saurions-nous trop engager le public à ne consommer d'autre apéritif que le BANYULS-TRILLES et à exiger l'étiquette sur la bouteille.
3046

Contre la CONSTIPATION et ses conséquences Véritables GRAINS de SANTÉ du Dr FRANCK
2708

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

A propos des grèves de Tourcoing

Comme nous l'avons annoncé, J.-B. Descamps, mis en liberté provisoire la veille, a comparu hier devant le Tribunal correctionnel.

Trois agents ont été entendus, — l'un d'eux, l'agent Leclercq, a indiqué au Tribunal des faits qu'il aurait négligé (!) d'insérer dans son rapport.

Dans ce rapport, qu'il rédigea le jour même, l'agent Leclercq déclarait en tout et pour tout que Descamps, avec un groupe de grévistes, avait suivi les ouvriers en chantant l'« Internationale » et criant : « Hé ! là », à trois reprises différentes.

Or, à l'audience, il a affirmé que Descamps pourchassait les ouvriers et qu'il traita même l'un d'eux de lâche et de fainéant.

L'agent Leclercq va même plus loin, — comme il ne peut prétendre que les agissements de Descamps ont empêché la reprise immédiate du travail, puisque la manifestation s'est produite à la sortie du tissage Lamoni, il affirme que cette manifestation a eu pour résultat d'empêcher les ouvriers de reprendre le travail le lendemain, — mais il ne peut rien indiquer à l'appui de son affirmation.

Le parquet avait aussi fait appeler deux autres agents, Mathieu et Dujardin, sur un second fait dont l'inculpé ne serait rendu coupable le 30 avril, mais M. Delsart, substitut, a fait observer que le parquet avait abandonné ce chef de prévention.

Descamps, interrogé, ne avoir pourchassé les ouvriers et avoir traité l'un d'eux de fainéant et de lâche.

Mr de la Lauweryens prend ensuite sa défense.

La seule question qui puisse se poser, dit-il, est celle de savoir si on a le droit ou non de manifester ; si oui, Descamps doit être acquitté ; or, ce droit est incontestable, s'il est établi autrement, pendant la période des inventaires, tous les centres ont donnés les dispositions assez libérales du Conseil d'Administration.

Bully rencontre encore une barrière au cours de 5.600, il est vrai que jusqu'à présent, malgré l'excellente situation de l'usine et ses importants bénéfices, les distributions sont réellement maigres. Pourtant, quelques demandes plus nombreuses seraient aujourd'hui fort avancer le titre à 5010.

Carvin vaut toujours vaut une seule fois la cote à 1602 ; le cinquième est faible à 330 ; rappelons pourtant que nous avons déjà annoncé que le dividende correspondant à 5 % de ce cours.

La Clarence a un nouveau marché et recule à 285. Courrières, bien que défendu entre 2700 et 2720, a de la peine à s'entraîner.

Crespin faible à 88. Les résultats ne sont réellement pas encourageants et les perspectives d'avenir ne sont pas non plus alrayantes.

Dourges faiblit à 314, coupon de 9.40 net détaché. Comme ce dividende ne fait ressortir le placement qu'à 3 % et que nous devrons maintenant attendre toute une année avant de rien toucher, on ne peut guère s'attendre à une amélioration de cours.

L'échange des titres est obligatoire dès à présent, nous nous chargeons gratuitement de cette opération pour nos clients, et les engageons à nous déposer, à cet effet, leurs titres au plus tôt, car seuls les nouveaux seront négociables.

Douchy a regagné une dizaine de francs depuis huit jours, et nous paraît mériter mieux que son cours de 984. Nous serions assez partisans d'achats en cette valeur ; certains autres charbonnages peuvent avantageusement être arbitrés en sa faveur. Nous avons déjà dit que Douchy n'a attendre pour juin à 40 fr. contre 30 l'an dernier.

Escarpelle toujours immobile un peu au-dessus de 1000 fr.

Lens a des échanges assez nombreux, mais on remarque à nouveau que les demandes sont très facilement servies.

Lievin cote 4320, coupon de 45 francs détaché (43 fr. 16 net). Ce titre n'a pas trop de partisans en bourse, car c'est un marché fermé.

Ligny se tient au-dessus de 600 ; on doit donner 2) francs en juin prochain probablement. On n'avait rien payé depuis 1900.

Les deux Marles bien demandés sans que l'on puisse satisfaire tout le monde. Le 30 % cote 2220, on s'attend à 125 fr. contre 106 l'an dernier. Le 70 % n'a pas de vendeur à 3200 et donnera 160 fr., contre 128.

Meurchin n'est pas cher à 2565 et peut être recommandé. Vicoigne a un marché beaucoup plus large depuis la mise au porteur de ses actions qui cotent respectivement 1200 et 124.

Schneerb, Favier et Cie, Lille.

POURQUOI SE PURGER?

et surtout, pourquoi, en ce moment, se purge-t-on tant ?

Cette habitude, vieille comme le monde, procède d'une sorte de besoin instinctif qui nous incite à débarrasser l'organisme de tous les déchets, de toutes les bunieurs peccantes que l'hiver y a accumulés : ceci à cause de la vie plus sédentaire où nous a forcé de nous confiner la mauvaise saison, puis, sans doute, aussi à cause de l'excès de nourriture demandé par l'économie pour lutter contre le froid, excès qui amène toujours accumulation de déchets nuisibles, surtout dans le gros intestin.

Malheureusement, combien comprennent mal une purgation et, employant des purgatifs violents se condamnent avec ces véritables tord-boyaux à une opiniâtre constipation ou à des troubles de l'estomac et de l'intestin ; alors, qu'avec les excitants légers de la muqueuse intestinale, avec des stimulants des contractions de la tunique musculaire de l'intestin, avec des laxatifs, enfin, bienfaisants et sûrs comme les **Dragées de Santé Dubus**, il est si facile de favoriser cette élimination. L'efficacité de ces **Dragées de Santé Dubus** est vraiment extraordinaire; en quelques jours elles ramènent l'appétit, provoquent la sécrétion de la bile, l'expulsion des glaires, favorisent par leur action excitante le réveil des fonctions paresseuses, agissent comme dépuratives et antiseptiques éliminent l'urée, l'acide urique, les urates, la créatine, les ferments et microbes, causes trop nombreuses de boutons, furoncles, clous, eczémas, etc., de poussées congestives, de migraines, d'éblouissements, voire de crises graves d'affections goutteuses, rhumatismales et névralgiques, dont surtout les tempéraments arthritiques sont les victimes.

Plus de 15 médailles d'or, diplômes d'honneur et de grande prix ont été décernés aux **Dragées de Santé Dubus** en récompense de leur supériorité.

Dépôt général : Phie DUBUS, 7, rue des Arts, en face la rue de Roubaix, Lille.

NOTA. — La boîte de 100 Dragées se vend 1 fr. 50 dans toutes les pharmacies.

Se méfier des imitations. 3245

ARTHRITIQUES Buvez à vos repas CONTREXEVILLE-PAVILLON

Nous engageons ceux de nos concitoyens qui villégiaturent en Belgique, à visiter les vastes installations des **Grands Magasins du Centre**, 83, boulevard Anspach, à **Bruxelles**, où ils pourront se procurer tout ce qui est indispensable à l'ameublement rapide et confortable d'une villa ou d'une maison de campagne.

L'entrée de cette exposition sans rivale est absolument libre. 24m 3926

Revue du Marché de Lille

CHARBONNAGES

Lille, le 4 mai 1907.

Déjà il y a huit jours nous constations une amélioration dans le chiffre des transactions. Ce genre d'activité n'a fait que s'accentuer cette semaine et s'est surtout et naturellement fait sentir sur les valeurs de l'on annonce des augmentations de dividende.

C'est ce qui explique la reprise d'Aniche à 1.555 francs porce qu'elle a donne pour l'exercice écoulé 5% francs au lieu de 50 pour le précédent. Le coupon de décembre avant été de 25 francs, celui de fin juin sera de 30 francs. On peut même espérer que l'exercice du décembre prochain qui clôt l'exercice en cours sera aussi de 30 francs, ce qui laisse prévoir pour cette année un total de 60 fr. minimum.

Anzin a détaché le 1er mai son mandat de 160 francs payable au ter juillet (153 fr. 60 net), et cote 5.750, soit une baisse de 60 fr. sur samedi dernier mais encore un bénéfice de plus de 100 fr. sur les cours du 20 avril. Nous comprenons que le portefeuille étable que la forme nominative des titres Anzin ne gêne pas, conserve cette valeur.

Bruay subit quelques offres depuis quelques jours, mais nous ne pensons pas que le recul s'accentue beaucoup, étant donnée les dispositions assez libérales du Conseil d'Administration.

Bully rencontre encore une barrière au cours de 5.600, il est vrai que jusqu'à présent, malgré l'excellente situation de l'usine et ses importants bénéfices, les distributions sont réellement maigres. Pourtant, quelques demandes plus nombreuses seraient aujourd'hui fort avancer le titre à 5010.

Carvin vaut toujours vaut une seule fois la cote à 1602 ; le cinquième est faible à 330 ; rappelons pourtant que nous avons déjà annoncé que le dividende correspondant à 5 % de ce cours.

La Clarence a un nouveau marché et recule à 285. Courrières, bien que défendu entre 2700 et 2720, a de la peine à s'entraîner.

Crespin faible à 88. Les résultats ne sont réellement pas encourageants et les perspectives d'avenir ne sont pas non plus alrayantes.

Dourges faiblit à 314, coupon de 9.40 net détaché. Comme ce dividende ne fait ressortir le placement qu'à 3 % et que nous devrons maintenant attendre toute une année avant de rien toucher, on ne peut guère s'attendre à une amélioration de cours.

L'échange des titres est obligatoire dès à présent, nous nous chargeons gratuitement de cette opération pour nos clients, et les engageons à nous déposer, à cet effet, leurs titres au plus tôt, car seuls les nouveaux seront négociables.

Douchy a regagné une dizaine de francs depuis huit jours, et nous paraît mériter mieux que son cours de 984. Nous serions assez partisans d'achats en cette valeur ; certains autres charbonnages peuvent avantageusement être arbitrés en sa faveur. Nous avons déjà dit que Douchy n'a attendre pour juin à 40 fr. contre 30 l'an dernier.

Escarpelle toujours immobile un peu au-dessus de 1000 fr.

Lens a des échanges assez nombreux, mais on remarque à nouveau que les demandes sont très facilement servies.

Lievin cote 4320, coupon de 45 francs détaché (43 fr. 16 net). Ce titre n'a pas trop de partisans en bourse, car c'est un marché fermé.

Ligny se tient au-dessus de 600 ; on doit donner 2) francs en juin prochain probablement. On n'avait rien payé depuis 1900.

Les deux Marles bien demandés sans que l'on puisse satisfaire tout le monde. Le 30 % cote 2220, on s'attend à 125 fr. contre 106 l'an dernier. Le 70 % n'a pas de vendeur à 3200 et donnera 160 fr., contre 128.

Meurchin n'est pas cher à 2565 et peut être recommandé. Vicoigne a un marché beaucoup plus large depuis la mise au porteur de ses actions qui cotent respectivement 1200 et 124.

Schneerb, Favier et Cie, Lille.

Revue du Marché de Bruxelles

Bruxelles, le 4 mai 1907.

Le compartiment du terme, après la chaude alarme qu'il a récemment éprouvée, est reparti de l'avant, le Rio Tinto en tête. On ne semble plus se souvenir des récentes et un peu rudes leçons reçues ; la fièvre des boursiers est toujours le même, l'industrie ayant des besoins grandissants de cuivre, le métal augmentera de prix à nouveau, donc les actions d'affaires de cuivre doivent hausser, et l'on achète à tour de bras, ce qui provoque une hausse factice, en attendant la dégringolade. On oublie volontiers que lorsque le métal est bon marché, métal quel qu'il était l'objet de poursuites de nombreux créanciers. Les époux Berguans confirmèrent cette version. *L'affaire* était donc délicate.

Un coup de théâtre

Un incident d'audience a permis au Tribunal d'avoir la certitude de la culpabilité de Blanquart.

Interrogé, Blanquart s'indigne contre l'accusation. Depuis deux ans il avait en dépôt son argent. Depuis deux ans il avait eu dépôt son argent chez les époux Berguens car ce sont des gens honnêtes en qui on peut avoir confiance. Vous pouvez du reste le leur demander, ajoute-t-il.

Le président interroge Berguens qui affirme que le récit qui vient de faire Blanquart est complètement faux.

C'est le 10 avril, à 9 heures à du soir, que Blanquart est venu lui demander de lui tenir une somme de 910 francs. Le lendemain il est venu demander 100 francs sur ces 940 fr. prunt Berguens de déclarer pour le cas où on lui demanderait quelle est l'importance du dépôt qu'il a chez lui, qu'il ne délient que 540 francs.

— Et si j'ai menti jusqu'à ce jour, ajoute Berguens, c'est parce que Blanquart m'avait dit de le faire.

Berguens et sa femme se défendent d'avoir connu l'origine de l'argent qu'ils détenaient.

En présence de ces aveux, aucun doute n'était plus possible, c'est le jour même du vol que Blanquart a confié à Berguens l'intégralité de la somme volée chez M. Boucher.

Me Rajat défendait Blanquart, Me de Lauwerens les époux Berguens.

Le Tribunal a condamné Blanquart à 18 mois de prison. Berguens et sa femme à 1 mois de la même peine pour cette dernière avec sursis.

Acquitté

M. Brouillard, voyageur de commerce, était poursuivi pour avoir voyagé sans billet.

Après plaidoirie de Me Dulchard, il a été acquitté.

Un vol audacieux

L'auteur du vol est un agent d'affaires de Lille. — Un coup de théâtre à l'audience

Il s'agit d'un vol véritablement audacieux qui fut longtemps entouré d'un bien grand mystère. Peu à peu ce mystère s'est éclairci, grâce à la perspicacité de M. Proy, commissaire de police, et à présent on connaît même tous les dessous de cette affaire, grâce aux révélations faites à l'audience par les complices de l'auteur du vol.

M. Florimond Boucher, employé d'enregistrement, habite au n° 25 de la rue du Chemin, une petite maison qu'il occupe seul. M. Boucher avait l'habitude de placer ses économies dans une petite cassette en fer qu'il enfermait dans un secrétaire.

Le mercredi 10 avril, M. Boucher, rentrant chez lui, constatait que son secrétaire avait été fracturé, que son petit coffret avait subi le même sort et qu'on y avait enlevé une somme de 950 francs.

Le malfeiteur devait nécessairement posséder une clef ouvrant la porte de la rue, car on ne constatait sur cette porte aucune trace d'effraction.

Prévenu de ce vol, M. Proy ouvrit une enquête. Il recueillit la déclaration de Mme Ricard, qui tient une épicerie en face de chez M. Boucher. Cette dame déclara que dans l'après-midi, vers 5 heures ½, elle avait vu pénétrer dans la maison une personne en qui elle crut reconnaître un certain Louis Blanquart, agent d'affaires, domicilié rue de la Cité, cour Saint-Maurice. Elle ne put distinguer les traits de ce visiteur, car il avait la figure cachée sous son parapluie, néanmoins elle affirma que pour elle aucun doute n'était possible et que c'était bien Blanquart qu'elle avait vu pénétrer dans la maison.

La commissaire fit appeler Blanquart qui nia les faits qu'on lui reprochait. Il fut néanmoins maintenu en état d'arrestation.

C'est alors que grâce à un stratagème, M. Proy parvint à retrouver l'argent du vol. Il savait que Blanquart fréquentait le cabaret des époux Berguens, T'Siobel. Il y envoya l'agent Trentesaux, lequel très habilement, eût tôt fait de se faire avouer par les cabaretiers qu'ils détenaient une somme de 540 francs, appartenant à Blanquart. Interrogé sur ce dépôt, Blanquart ne fut pas gêné pour répondre, il déclara que depuis deux ans il confiait son argent à Berguens, ne voulant pas le laisser chez lui, étant donné qu'il était l'objet de poursuites de nombreux créanciers. Les époux Berguens confirmèrent cette version. *L'affaire* était donc délicate.

Un coup de théâtre

Un incident d'audience a permis au Tribunal d'avoir la certitude de la culpabilité de Blanquart.

Interrogé, Blanquart s'indigne contre l'accusation. Depuis deux ans il avait en dépôt son argent. Depuis deux ans il avait eu dépôt son argent chez les époux Berguens car ce sont des gens honnêtes en qui on peut avoir confiance. Vous pouvez du reste le leur demander, ajoute-t-il.

Le président interroge Berguens qui affirme que le récit qui vient de faire Blanquart est complètement faux.

C'est le 10 avril, à 9 heures à du soir, que Blanquart est venu lui demander de lui tenir une somme de 910 francs. Le lendemain il est venu demander 100 francs sur ces 940 fr. prunt Berguens de déclarer pour le cas où on lui demanderait quelle est l'importance du dépôt qu'il a chez lui, qu'il ne délient que 540 francs.

— Et si j'ai menti jusqu'à ce jour, ajoute Berguens, c'est parce que Blanquart m'avait dit de le faire.

Berguens et sa femme se défendent d'avoir connu l'origine de l'argent qu'ils détenaient.

En présence de ces aveux, aucun doute n'était plus possible, c'est le jour même du vol que Blanquart a confié à Berguens l'intégralité de la somme volée chez M. Boucher.

Me Rajat défendait Blanquart, Me de Lauwerens les époux Berguens.

Le Tribunal a condamné Blanquart à 18 mois de prison. Berguens et sa femme à 1 mois de la même peine pour cette dernière avec sursis.

Acquitté

M. Brouillard, voyageur de commerce, était poursuivi pour avoir voyagé sans billet.

Après plaidoirie de Me